



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2009
Français
Original: espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Septième session
Genève, 8-19 février 2010

Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme**

Nicaragua

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

Glossaire

CN	Constitution politique du Nicaragua
CSJ	Cour suprême de justice
CENIDH	Centre nicaraguayen pour les droits de l'homme
CPDH	Commission permanente des droits de l'homme
CONAPINA	Conseil national pour la protection intégrale des enfants et des adolescents
CNRH	Conseil national des ressources hydriques
CDIs	Centre de développement infantile
ENACAL	Entreprise nicaraguayenne des aqueducs et de l'assainissement
GRUN	Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale
INIM	Institut nicaraguayen de la femme
MINREX	Ministère des relations extérieures
MINED	Ministère de l'éducation
MITRAB	Ministère du travail
ODM	Objectifs du Millénaire pour le développement
PNDH	Plan national de développement humain
POG	Plan opérationnel global
RAAS	Région autonome de l'Atlantique Sud
SINAPRED	Système national de prévention des catastrophes
VIFs	Violence familiale et sexuelle

I. Méthodologie

1. L'État nicaraguayen¹ a élaboré le présent rapport dans le cadre d'une consultation et d'une participation larges des institutions de l'État et de la société civile, en tenant compte des spécificités du diagnostic du système judiciaire, des recommandations découlant des orientations stratégiques et du plan Justice 2008-2010 formulés dans le cadre des travaux effectués par le Sous-Bureau de la justice, qui ont abouti à un ensemble de politiques publiques constituant un accord national pour la justice pénale². Par ailleurs, il a également réalisé un forum³ sur l'État, les droits de l'homme, la police et le développement, auquel ont participé le Bureau du procureur pour la défense des droits de l'homme, le Centre nicaraguayen pour les droits de l'homme (CENIDH), la Commission permanente des droits de l'homme (CPDH), etc., ainsi que des associations, des syndicats, des universités et des organes autonomes publics. L'élaboration du rapport a été confiée à une commission interinstitutionnelle publique, coordonnée par la présidence de la République, la Cour suprême de justice et le Ministère des relations extérieures.

II. Contexte historique

2. Le Nicaragua⁴, à partir de la révolution populaire sandiniste⁵, a entamé la transformation de ses structures économiques, politiques, juridiques et sociales, et promulgué sa Constitution⁶ en 1987; ce processus a donné lieu à un changement profond, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Dans son préambule, la Constitution insiste sur l'institutionnalisation des conquêtes de la révolution et la construction d'une nouvelle société qui élimine tout type d'exploitation et instaure l'égalité économique, politique et sociale des Nicaraguayens dans le respect absolu des droits de l'homme. L'accent y est mis sur l'homme, en tant que destinataire de la Constitution, et non sur l'organisation de l'État en soi. Le titre IV, consacré aux droits, devoirs et garanties du peuple nicaraguayen, consacre les droits individuels, politiques, socioéconomiques, de la famille, du travail, de l'éducation et de la culture, ainsi que des communautés de la côte atlantique⁷. La défense et la protection des droits de l'homme constituent une politique de l'État.

3. La participation active du Nicaragua au Conseil des droits de l'homme, et avant cela à la Commission des droits de l'homme, souligne le caractère irréversible de ce processus, entamé en 1979. Il existe, dans ce domaine⁸, d'innombrables ONG et associations sans but lucratif. On constate également un changement d'attitude sur le plan culturel et moral. La totale adhésion du Nicaragua au système international des droits de l'homme et le fait qu'il coopère avec les mécanismes régionaux et universels ont ouvert une nouvelle dimension à cet égard; en effet, les droits sociaux, qui n'avaient auparavant de valeur que rhétorique, sont désormais des droits tangibles, mis en œuvre dans le cadre de projets et de programmes tels que «Faim zéro», «Usure zéro», «Un toit pour le peuple», «Ticket productif alimentaire», «Programme amour», etc. À plusieurs reprises, le Nicaragua s'est soumis à la justice internationale, et il a mis en œuvre les décisions des organismes concernés⁹.

4. L'État nicaraguayen a fait siens les paradigmes des Constitutions nord-américaine (1787) et française (1789), qui affirment que la sécurité publique est une responsabilité primordiale de l'État, lequel doit pleinement garantir les droits¹⁰ de l'homme à la vie, à la liberté, à l'égalité, à la propriété et à la sécurité. À cet égard, depuis le 10 janvier 2007, le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale (GRUN) a décidé de s'attaquer à la délinquance organisée et de mettre un terme à une tendance qui compromettait la qualité de vie des personnes et la capacité de développement du pays¹¹. C'est le Président de la

République en personne qui a coordonné de manière harmonieuse les activités de l'armée et de la police en matière de lutte contre le trafic de drogues. Garantir la sécurité, lutter contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent sont des priorités de l'État. Les occupations illégitimes de propriété ainsi que les expulsions arbitraires ne sont pas autorisées et ne constituent pas des politiques de l'État.

A. Cadre juridique

5. La Constitution et l'ensemble des droits de l'homme qui y sont consacrés sont garantis dans le cadre des institutions suivantes: *amparo*¹², *amparo* pour inconstitutionnalité, *amparo* proprement dit, recours aux fins de présentation de la personne ou *habeas corpus*, recours en *habeas data* et recours en cas de conflit de compétence des pouvoirs publics. Les droits et garanties constitutionnels ne peuvent être suspendus sur tout ou partie du territoire national que lorsque la sécurité de la nation ou les conditions économiques l'exigent ou en cas de catastrophe nationale¹³. Les droits fondamentaux que l'État a l'obligation de protéger sont reconnus dans le cadre du principe des «garanties individuelles».

6. La Constitution de 1987, révisée à plusieurs reprises, établit des normes relatives aux droits de l'homme, parmi lesquelles il faut souligner la reconnaissance des droits des peuples autochtones¹⁴, l'interdiction expresse de toute forme de discrimination¹⁵, l'accès à l'éducation élémentaire obligatoire et gratuite, aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire¹⁶, la santé¹⁷, la reconnaissance de l'obligation de l'État de réparer les dommages portant atteinte aux droits des particuliers¹⁸, la réforme du système de justice pour mineurs¹⁹, l'abolition de la peine de mort²⁰, le droit à l'information²¹, et la réforme du système de sécurité publique et de justice pénale²².

7. La Constitution consacre le principe d'exclusivité et d'unité de juridiction, les facultés «juridictionnelles de juger et d'exécuter les jugements appartenant exclusivement au pouvoir judiciaire»; par exception, les juridictions militaires connaissent exclusivement des fautes et délits strictement militaires, sans préjudice des actions et recours possibles devant la Cour suprême de justice²³. Il convient de souligner que le Code de procédure pénale militaire a été approuvé et promulgué, ce qui a constitué un progrès dans la modernisation du système de justice pénale militaire et permis sa mise en conformité avec l'ordonnancement juridique national²⁴. Par ailleurs, il est énoncé de manière générale que «l'administration de la justice garantit le principe de la légalité, protège et supervise les droits de l'homme moyennant l'application de la loi dans les domaines qui relèvent de sa compétence».

B. Cadre institutionnel

8. Pour mettre en œuvre des actions institutionnelles, le GRUN a élaboré le Plan national de développement humain 2009-2011²⁵, prenant en compte la distinction hommes-femmes, en vue d'assurer le respect absolu des droits de l'homme, de renforcer et de promouvoir la défense de ces droits, moyennant l'harmonisation de la législation et en accordant une attention prioritaire aux groupes les plus vulnérables, dans le cadre de campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme.

9. Le Plan national de développement humain (PNDH) comporte une stratégie de développement qui met tout particulièrement l'accent sur le modèle de pouvoir citoyen et les principes de développement humain et la participation et la consultation des citoyens, dans le cadre d'un système national de bien-être et d'égalité sociale axé sur des stratégies et des politiques claires dans les domaines de l'alimentation²⁶, de la santé, de l'éducation, du

logement social, de l'eau potable et de la sécurité sociale; les droits de l'homme sont ainsi renforcés grâce à des politiques publiques élaborées de manière consensuelle avec la population. Cette démarche vise à renforcer et à institutionnaliser les mécanismes juridiques et administratifs destinés à garantir la défense et la promotion des droits de l'homme, en vue de mettre en place une culture de respect et de défense des droits de l'homme. Par ailleurs, le Nicaragua s'attache à respecter les obligations internationales qui lui incombent en vertu des traités et instruments de défense des droits de l'homme intégrés ou non dans sa Constitution.

10. À partir de 2007, pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme, l'État s'est attelé à former les fonctionnaires. À cet égard, il convient de souligner que cette formation fait partie du programme de l'Académie tant de l'armée que de la police nationale²⁷, ces deux institutions ayant dispensé, en coordination avec le Ministère des relations extérieures, des cours sur les droits de l'homme. Par ailleurs, le Ministère de l'intérieur a fait de même dans le cadre du système pénitentiaire, en formant les fonctionnaires ainsi que les personnes privées de liberté. Le Bureau du Procureur général de la République a créé une unité spécialisée dans les droits de l'homme.

11. La réforme constitutionnelle de 1995 a créé le Bureau du procureur pour la défense des droits de l'homme, conforme aux Principes de Paris. Depuis sa création, celui-ci a élaboré et adressé aux différentes institutions de l'État plus de 2 000 résolutions et recommandations, portant en général sur le non-respect du code déontologique de la police, l'accès à la justice tant dans le cadre du pouvoir judiciaire que du ministère public, et le non-respect du code de déontologie médicale et de la sécurité sociale. Ainsi, le droit de pétition²⁸, prévu par la Constitution, a pu être effectivement exercé, tout comme le droit à l'information véridique et à l'information publique; s'agissant de ce dernier droit, il convient de mentionner la promulgation récente de la loi relative à l'accès à l'information publique.

C. Engagements internationaux du Nicaragua

12. Conformément à la Constitution nicaraguayenne, les traités et protocoles²⁹ internationaux conclus par le Président de la République et approuvés par l'Assemblée nationale deviennent loi de la République. La jurisprudence de la Cour suprême de justice a établi que les traités internationaux sont hiérarchiquement inférieurs à la Constitution³⁰. Ainsi, une fois ratifiés par l'Assemblée nationale, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme font partie du droit interne et peuvent donc être invoqués devant les tribunaux. Par ailleurs, le constituant nicaraguayen a proclamé que «sur le territoire national, toute personne jouit de la protection de l'État et de la reconnaissance des droits inhérents à la personne humaine, du strict respect, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des droits consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'Organisation des Nations Unies, et dans la Convention américaine relative aux droits de l'homme de l'Organisation des États américains». «Les enfants jouissent d'une protection spéciale et de tous les droits qu'exige leur condition, c'est pourquoi la Convention relative aux droits de l'enfant est pleinement en vigueur» (art. 46 et 71 de la Constitution). En fin de compte, l'objectif de ces textes est d'assurer l'application effective d'un grand nombre de droits économiques et sociaux, afin que ceux-ci soient autre chose qu'un simple discours rhétorique.

13. Le Nicaragua est partie à 13 des 16 traités³¹ internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme; il reconnaît en outre la compétence de nombreux organes de surveillance, y compris la faculté qu'ont ceux-ci de recevoir des plaintes et des communications individuelles et d'effectuer des enquêtes. Le Nicaragua s'est astreint à

présenter des rapports périodiques, et il a apporté des réponses aux observations et recommandations que lui ont faites les organes conventionnels. Il est également partie aux instruments de droit international humanitaire, qui ont vocation à protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi qu'aux conventions de l'Organisation internationale du Travail, de l'OMS et du PNUE et à d'autres instruments de l'UNESCO et de l'UNICEF³².

14. Par ailleurs, le Nicaragua est partie aux principaux instruments interaméricains relatifs aux droits de l'homme; en février 1991, il a accepté la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Le Nicaragua a été partie à des différends devant la Cour, dont il a accepté et respecté les arrêts, en particulier dans l'affaire des biens autochtones de la communauté des Awas Tingni³³. Depuis 2004, le Nicaragua a reçu la visite de différents mécanismes du système de l'Organisation des Nations Unies tels que le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, du Groupe de travail sur la détention arbitraire et du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.

III. Promotion et protection des droits de l'homme

15. Le Nicaragua encourage la plus large participation des organisations de la société civile et il promeut l'intégration en prenant en compte la distinction hommes-femmes. Il a parrainé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle il a adhéré, ainsi qu'à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention des droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et au second Protocole se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

16. L'État a enregistré d'importants progrès dans le cadre du processus de consolidation démocratique du pays. Cependant, il est toujours confronté à quelques difficultés découlant de l'application des nouveaux textes suivants: Code de procédure pénale, Code pénal, loi relative à la carrière judiciaire et loi relative au contentieux administratif³⁴; de l'institutionnalisation des tribunaux pénaux pour adolescents et de la création des tribunaux de la famille; du nouveau modèle de gestion des ordonnances judiciaires; de la mise en œuvre intégrale des politiques de l'État concernant la sécurité des personnes, la lutte contre le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme, ainsi que de l'application effective des normes internationales relatives aux droits de l'homme à différents niveaux, notamment en ce qui concerne l'harmonisation législative totale avec les traités internationaux, le renforcement institutionnel et l'utilisation efficace de la jurisprudence internationale en la matière.

A. Droits civils et politiques

17. Le GRUN a fait du renforcement de l'état de droit et de la sécurité juridique l'un des axes fondamentaux de son action. À l'heure actuelle, il reste encore à signer l'Accord national sur la justice pénale, élaboré par le système de justice pénale, qui définit les stratégies et les politiques générales visant à renforcer la justice pénale au Nicaragua, lesquelles incluent la création d'indicateurs de mesure de l'action des institutions policières et du ministère public, avec la participation du pouvoir citoyen, d'ONG et d'associations pertinentes. Il s'agit d'instaurer un système de justice pénale plus accessible, transparent, ouvert, moderne, efficace, efficient et opportun, qui préserve et développe le principe de sécurité juridique.

18. Dans le cadre des réformes du système de justice, il convient de souligner la mise en œuvre du procès pénal accusatoire, en remplacement du système inquisitoire, ce qui suppose un changement radical dans l'administration de la justice. L'objet de la réforme est de consolider un système de garanties, dans le cadre duquel sont également respectés les droits de la victime, de l'offensé et de l'inculpé, en se fondant sur la présomption d'innocence. Ce système se caractérise par sa nature accusatoire et orale, ce qui contribue à développer la transparence, tout en garantissant une relation directe entre le juge et les parties, et en permettant que les procès pénaux se déroulent de manière plus souple et rationnelle. Des mécanismes alternatifs de règlement des différends pour des délits moins graves sont prévus et le principe de la nullité de toute preuve obtenue en violation des droits de l'homme est consacré. Ce système comporte des mesures spécifiques contre la délinquance organisée, conformes à la Convention de l'ONU.

19. Le ministère public assure la fonction accusatoire et la représentation de la société et de la victime du délit dans le cadre du procès pénal; il formule des orientations juridiques à l'intention de la police et d'autres institutions en ce qui concerne la recherche de la preuve en vue du procès; il exerce un quasi-monopole sur l'action pénale, le nouveau Code pénal³⁵ prévoyant la possibilité d'une action à caractère privé³⁶ lorsque le ministère public ne l'exerce pas.

20. Accès à la justice pénale en tant que politique de l'État³⁷. Le Nicaragua renforce et élargit l'accès à la justice pénale, de manière à éliminer les barrières existant actuellement (barrières économiques, droits de la défense limités, barrières géographiques, sociales, culturelles, entre hommes et femmes, entre autres). Ce programme, qui sera exécuté dans les zones d'extrême pauvreté, vise notamment à encourager le recours à des mécanismes alternatifs de règlement des différends, tout en cherchant à développer davantage la justice communautaire et réparatrice.

21. Afin de faciliter l'accès à la justice, en particulier pour les populations rurales, les groupes économiquement défavorisés, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants et les adolescents, qui ont été historiquement confrontés à de graves difficultés à cet égard, la Cour suprême de justice a mis en œuvre des projets tels que le Bureau du défenseur public et les facilitateurs judiciaires, qui ont joué un rôle important. Au cours des années 2007-2008, 65 nouveaux défenseurs publics ont été nommés (passant ainsi à 150), assurant une présence dans 71 délégations; entre 2006 et 2008 ils ont examiné 62 522 affaires. Ce processus a permis de contribuer au développement d'une culture civico-juridique, de faciliter l'accès à la justice, de diminuer la délinquance et les conflits et d'améliorer la sécurité, ce qui a eu des incidences économiques, et permis de relever les niveaux de production dans les communautés où il existe des facilitateurs judiciaires³⁸.

22. Le système pénitentiaire nicaraguayen se fonde sur la loi relative au régime pénitentiaire et à l'exécution des peines³⁹. L'article 2 de cette loi prévoit que ce système est régi par les garanties et principes énoncés dans la Constitution politique et autres lois de la République, les règlements pertinents, le code de conduite et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme que le Nicaragua a approuvés et intégrés dans son droit positif, qui doivent donc être strictement respectés. Par ailleurs, le respect de la vie et de la dignité de la personne constitue le cadre dans lequel s'enracine le système pénitentiaire mis en place en 1979.

23. La population pénale participe à différents programmes de rééducation, parmi lesquels on peut relever les suivants: instruction scolaire, primaire et secondaire, enseignement supérieur, formation technique, formation de formateurs (adultes et adolescents). Les détenus reçoivent également une formation dans les domaines suivants: droits de l'homme, santé, sports, arts, travail et religion. Le système pénitentiaire a été modernisé et professionnalisé; des stratégies favorisant la réhabilitation, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes privées de liberté ont été élaborées et mises en œuvre.

Le système pénitentiaire national⁴⁰ se compose de huit centres de détention, dont la capacité installée est de 4 742 places; à ce jour, la population pénale est de 5 952 détenus. La surpopulation pénitentiaire est de 25,51 %. Il n'existe pas de centres de sécurité maximale, ce essentiellement pour des raisons budgétaires.

24. La Police nationale du Nicaragua se caractérise par un sentiment d'appartenance et de proximité à l'égard de la collectivité, et un respect profond pour la personne humaine, les droits de l'homme étant à cet égard l'une des valeurs essentielles de la doctrine policière. La Constitution (art. 97) ainsi que la loi pertinente⁴¹ (art. premier) prévoient que «La Police nationale a pour mission de: protéger la vie, l'intégrité, la sécurité des personnes et le libre exercice des droits et libertés des citoyens; en outre, elle est chargée de prévenir les délits et d'engager les poursuites, ainsi que de préserver l'ordre public social interne. La Police nationale du Nicaragua met en œuvre le modèle de police communautaire proactif, fondé sur la relation entre la police et la communauté, ce qui permet d'identifier les problèmes les plus graves et de leur apporter une solution.

25. La crise économique mondiale a eu des incidences néfastes sur l'économie nationale, comme par exemple l'augmentation globale de 11 % de la criminalité par rapport à 2008; Managua enregistre 42 % des plaintes déposées dans le pays, le vol avec intimidation étant le délit qui provoque la plus grande insécurité.

26. En 2008, la police a mené 5 000 activités d'appui aux partis politiques dans le cadre de la campagne électorale municipale dans 153 municipalités. 285 plans opérationnels de prévention ont été conduits dans tout le pays, au cours de l'été, à la fin de l'année, pendant la Semaine sainte et les jours fériés nationaux. Par ailleurs, le programme spécial de sécurité à la campagne a été mis en œuvre afin de garantir la production et d'assurer la protection des personnes et des biens. 10,5 tonnes de drogues ont été saisies au cours de 35 opérations contre des trafiquants internationaux, ainsi que de 2 130 opérations contre des revendeurs et des lieux de consommation au niveau interne. Le Service des affaires intérieures de la Police nationale a reçu 3 921 plaintes, en 2007-2008, sur lesquelles 2 798 (soit 71,36 %) concernaient des affaires de violation supposée des droits de l'homme, et 1 164 mesures disciplinaires ont été appliquées. Les plaintes contre les abus des forces de police ont diminué de 24 % par rapport à l'année antérieure.

27. Les procédures relatives à l'enquête de police, aux plaintes, à la prévention, aux situations d'urgence et à la communication ont été automatisées. Les cellules de détention provisoire ont été améliorées, de nouveaux pavillons étant créés pour les femmes et les adolescents. En conformité avec les règles du système pénitentiaire, des locaux réservés aux visites conjugales ont été ouverts, et des programmes d'alphabétisation et de soins médicaux ont été menés dans la région autonome de l'Atlantique Sud (RAAS). En 2007-2008, 60 425 détentions ont été enregistrées, tandis que 1 209 détenus ont bénéficié de l'échéance prévue par la loi, soit 2 % du total des détenus.

28. S'agissant de la question des relations entre les sexes, il convient de souligner qu'un département spécialisé pour les femmes et les enfants a été créé, afin d'apporter des soins psychosociaux, spécialisés et préventifs aux victimes de la traite des personnes et d'exploitation sexuelle. Par ailleurs, une carte des itinéraires empruntés pour la traite des personnes a été élaborée, et quatre campagnes de sensibilisation à la violence à l'égard des femmes ont été effectuées. Le commissariat chargé de la femme et de l'enfance a créé 12 nouvelles délégations depuis 2005, ce qui porte à 38, au niveau national, le nombre de délégations où sont dispensés des soins aux victimes de violence familiale et sexuelle sous toutes ses formes, et ce par 1 350 agents, et où un registre des victimes de violence familiale et sexuelle (VIFs) est tenu.

29. Le Bureau du Procureur général de la République a créé l'Unité spécialisée dans la violence liée au sexe. Sur le plan institutionnel, la politique consiste à toujours exercer l'action pénale dans les affaires de violence familiale ou domestique, l'examen officieux de l'affaire demeurant obligatoire même lorsque la victime abandonne l'accusation spécifique. Le principe de la gratuité est assuré, et deux nouveaux procureurs ont été nommés pour accroître le champ d'action de l'unité spécialisée dans l'omission délibérée de versement d'aliments et de maltraitance, ce qui contribue à garantir le droit à l'alimentation des enfants.

30. Le Nicaragua, qui est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant⁴², a intégré dans sa Constitution⁴³ les dispositions suivantes: «L'enfant jouit d'une protection spéciale et de tous les droits qu'exige sa condition; à cette fin, la Convention relative aux droits de l'enfant est pleinement en vigueur», et il a également promulgué le Code de l'enfance et de l'adolescence⁴⁴.

31. Ainsi, un nouveau modèle de justice pénale pour les adolescents a été mis en œuvre, qui garantit l'équité de la procédure et facilite l'intégration des adolescents dans la famille et la société. À partir de 2007-2008, le Nicaragua est passé d'un système de justice sanction paternaliste à un système de justice pénale pour mineurs⁴⁵, axé sur la réparation, qui permet d'affirmer que les adolescents sont sanctionnés en fonction du délit pénal, et non pour les causes qui les ont incités à enfreindre la loi⁴⁶.

32. Le Plan opérationnel global (POG⁴⁷) de la Cour suprême de justice comporte trois éléments: a) l'amélioration des conditions de détention provisoire des mineurs et des adolescents; b) l'augmentation de la couverture des tribunaux et des installations prévues dans le Code de l'enfance et de l'adolescent; c) la spécialisation des agents du système de justice. Dans le cadre du premier élément, il s'agissait de travailler en coordination avec le Conseil national pour la protection intégrale des enfants et des adolescents (CONAPINA). Dans le cadre du second, la Cour suprême de justice a créé 17 tribunaux de districts pénaux pour les adolescents et 1 en vertu de la loi à Siuna, avec l'appui de l'UNICEF. En ce qui concerne le troisième élément, la spécialisation des agents du système de justice a été réalisée grâce à une formation dispensée à l'école de la magistrature; par ailleurs, un manuel de procédure destiné aux juges des districts pénaux pour les adolescents a été élaboré, ainsi qu'un module d'instruction intitulé «Système de responsabilité pénale des adolescents⁴⁸».

33. L'Institut de médecine légale indique que des soins ont été apportés à 1 790 adolescents et un suivi psychologique a été fourni à 1 346 d'entre eux en 2007 et 1 222 en 2008, soit un total de 2 568 cas individuels; par ailleurs, un suivi social a été assuré, tout comme des visites à domicile et aux établissements du système pénitentiaire, ainsi que 415 actions socioéducatives.

34. Conformément à la Constitution, les soldats de l'armée nicaraguayenne⁴⁹ «doivent recevoir une formation civique et dans le domaine des droits de l'homme». En 2007-2008, l'armée a garanti les conditions de la paix et de la sécurité sur le territoire national, grâce à l'exécution de plans opérationnels de lutte contre les menaces traditionnelles et nouvelles, telles que le trafic de drogues, le terrorisme, la criminalité organisée et les activités connexes, entre autres. Elle a apporté une aide opportune à la population touchée par des phénomènes naturels et anthropiques, en s'attachant en particulier à la situation provoquée par l'ouragan Félix, et en renforçant la capacité de réponse du système national de prévention des catastrophes (SINAPRED) par la formation de comités et de brigades aux niveaux municipal et local.

35. Dans le cadre du Programme national de déminage humanitaire et de la Convention d'Ottawa, le Plan général a été réalisé à 91 %, ce qui a permis d'accroître les zones exemptes de mines antipersonnel et de réduire ainsi le risque d'accidents.

36. L'armée nicaraguayenne a maintenu ses efforts opérationnels destinés à renforcer la sécurité des citoyens en milieu rural, et à assurer la protection et la conservation des ressources naturelles et la lutte contre le crime organisé, en coopération avec la Police nationale, le ministère public et les institutions gouvernementales chargées de la protection et de l'exploitation contrôlée des ressources naturelles; 149 055 activités opérationnelles ont ainsi été réalisées⁵⁰.

37. Au Nicaragua, la peine de mort a été abolie (art. 23 de la Constitution), et le pays a adopté en mai 2009 le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

38. La législation pénale qualifie la disparition forcée de crime contre l'humanité⁵¹: «L'autorité, le fonctionnaire, l'agent public ou le représentant de l'autorité qui détient légalement ou illégalement une personne sans fournir les raisons du sort qui lui est réservé sera sanctionné d'une peine de quatre à huit années d'emprisonnement, et frappé de l'incapacité absolue d'exercer sa charge ou son emploi public pendant six à dix ans...».

39. La Constitution⁵² dispose: «Il est interdit d'élaborer des lois visant à appliquer aux détenus des peines ou traitements infâmant⁵³». Cette disposition recouvre les principes prévus dans la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

40. Le Code pénal⁵⁴ définit la torture et l'érige en infraction en ces termes: «Quiconque soumet une autre personne à tout type de torture physique ou mentale à des fins d'enquête pénale, comme moyen d'intimidation, de châtement personnel, de mesure préventive, comme peine ou à toute autre fin sera sanctionné d'une peine de sept à dix années d'emprisonnement ... Aux fins du présent Code, on entend par torture le fait d'infliger intentionnellement une douleur ou des souffrances aiguës, tant physiques que mentales, à une personne qui est sous la garde ou le contrôle de l'accusé; cependant, on n'entend pas par torture la douleur ou les souffrances découlant uniquement de sanctions légitimes ou qui sont la conséquence normale ou fortuite de telles sanctions.».

41. Le Code de procédure pénale⁵⁵ dispose: «Aucune preuve ou aveu ne pourra être obtenu par des moyens illicites.».

Aucun aveu ou information obtenu sous la torture ou par un autre moyen illicite ne pourra être invoqué comme preuve.

42. Au Nicaragua, la liberté d'expression est quasi absolue, il n'existe aucune censure quelle qu'elle soit. La loi relative à l'accès à l'information publique⁵⁶, qui garantit l'accès de toute personne à l'information publique détenue par les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et électoral, a été promulguée⁵⁷.

43. Le droit d'accès à l'information est régi par les principes suivants: a) accès à l'information publique⁵⁸, publicité⁵⁹, pluriethnicité⁶⁰, participation citoyenne⁶¹, ... transparence⁶², responsabilité⁶³, preuve du dommage causé⁶⁴.

44. Le recours en *habeas data*⁶⁵ est également réglementé dans le cadre du droit d'accès à l'information. Il s'agit de garantir la protection des données personnelles privées détenues dans les archives, les registres, les banques de données et autres moyens techniques, tant publics que privés, dont la divulgation constituerait une ingérence dans la vie privée personnelle ou familiale, étant donné qu'il s'agit de données sensibles concernant la personne, sa vie intime et notamment ses affaires familiales, qui sont contrôlées par les organes mentionnés à l'article premier⁶⁶.

45. Les institutions de l'État, par le biais du Bureau de coordination de l'accès à l'information publique, garantissent le respect et l'accomplissement de la loi. Les usagers pourront utiliser ou non les voies de recours administratives, et saisir, en cas de refus d'information, la Chambre du contentieux administratif⁶⁷ de la Cour suprême de justice.

46. En ce qui concerne la réparation des dommages causés aux victimes de violations des droits de l'homme, la Constitution, révisée en 1995, a introduit l'article 131 qui dispose: «Les fonctionnaires des quatre pouvoirs ... sont responsables devant le peuple du correct exercice de leurs fonctions, et ils doivent l'informer de leurs travaux et activités officiels. Ils doivent écouter et examiner ses problèmes et s'efforcer de les régler ... les fonctionnaires et employés publics sont personnellement responsables en cas de violation de la Constitution. Conformément à la loi, l'État est responsable sur le plan patrimonial des dommages dont peuvent être victimes, du fait des actes ou omissions des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions, les particuliers en ce qui concerne leurs biens, droits et intérêts, sauf en cas de force majeure. L'État pourra se retourner contre le fonctionnaire ou l'agent public responsable du dommage.».

47. L'État a l'obligation d'inscrire au budget l'exécution de la réparation intégrale du dommage. Depuis 1990, il a indemnisé toutes les personnes touchées par la réforme agraire, ou qui ont été victimes d'occupation, d'intervention, d'expropriation ou de confiscation et qui ont présenté une réclamation, tant sur le plan administratif que judiciaire.

48. Par ailleurs, il a encouragé le règlement de nombreux conflits liés à la propriété⁶⁸, hérités des gouvernements antérieurs, qui les avaient suscités en voulant revenir sur le processus de réforme agraire et urbaine, créant ainsi un désordre institutionnel qui a abouti à l'octroi de plusieurs titres sur une même propriété. Les droits ont été restitués grâce à la légalisation et à l'octroi de titres concernant 47 106 propriétés urbaines et rurales, dont ont bénéficié des milliers de personnes⁶⁹; ce processus a contribué à améliorer l'économie et à réduire la pauvreté, ce qui est remarquable étant donné qu'au cours des seize années pendant lesquelles les trois gouvernements antérieurs ont été au pouvoir, ils ont accordé 58 654 titres.

B. Droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux

49. Le GRUN s'est attaché à lutter contre la pauvreté. Selon le PNDH, les principaux obstacles pour réduire la pauvreté au Nicaragua sont les coûts sociaux découlant de trois décennies de politiques d'ajustement structurel et de la crise économique mondiale, et qui ont des effets néfastes sur les pays pauvres. Cela étant, cette situation est également due à des causes internes, telles que des caractéristiques culturelles et structurelles, ainsi qu'à de mauvaises politiques publiques⁷⁰.

50. Dans ce contexte, la croissance économique, en tant qu'élément essentiel de lutte contre la pauvreté, n'a pas joué le rôle attendu dans la mesure où: 1) il n'y a pas eu de croissance soutenue, accompagnée de responsabilité sociale. Au contraire, la croissance a été irrégulière et a contribué à concentrer les richesses. 2) le système régissant les relations d'échange est injuste. 3) un bouclier fiscal a été créé, qui a bénéficié aux groupes les plus favorisés. 4) un système productif inefficace et coûteux a été mis en place⁷¹. Pour parvenir à réduire la pauvreté, le GRUN met en œuvre un modèle de développement plus juste et une nouvelle structure de pouvoir, plus démocratique grâce au rôle du pouvoir citoyen.

51. Selon le modèle du pouvoir citoyen, l'être humain est le centre et le sujet fondamental du développement⁷², raison pour laquelle le GRUN met en œuvre des politiques destinées à favoriser: la production de biens et de services publics et privés pour le peuple; la création d'un marché juste, exempt d'exploitation, de spéculation et de pratiques illégales; le développement de la complémentarité économique dans la région; le développement de réseaux de coopératives de petits, moyens et grands producteurs nationaux; le renforcement de l'État en encourageant un État proactif⁷³ et la stabilisation équitable des marchés; la protection de l'environnement; le développement et la production d'énergie alternative; la solidarité, la souveraineté et la sécurité alimentaire, la stabilité macroéconomique et un climat favorable aux investissements.

52. Les politiques, actions et programmes visent à renforcer les capacités productives des pauvres, à assurer la consommation minimale nécessaire de calories permettant de dépasser le seuil de pauvreté, ainsi qu'à augmenter l'emploi et les investissements et à réduire l'exode rural. Dans cette perspective, des programmes spécifiques alimentaires sont mis en œuvre dans le sous-système de l'enseignement de base. En 2007, le GRUN a lancé un programme sur une période de cinq ans destiné à 75 000 familles dans les zones rurales, dans le cadre d'un mécanisme de transferts (partiellement remboursables), qui met des moyens de production à la disposition de ces familles, dont la femme est la principale partenaire du programme. La stratégie comporte également d'autres programmes, comme par exemple «Libra por Libra», et le mode de financement baptisé «Usure zéro». L'alimentation est devenue un thème crucial dans le contexte international actuel. L'optique qui préside à la stratégie alimentaire a été élargie, pour passer d'une production de petits producteurs axée sur l'autoconsommation à la production d'excédents destinés à l'exportation et à la consommation interne.

53. Le droit à l'alimentation est un droit constitutionnel⁷⁴ et, en application de la Directive volontaire n° 7, la loi relative à la sécurité et à la souveraineté alimentaires et nutritionnelles⁷⁵ a été promulguée. L'article premier de celle-ci dispose: «La présente loi est d'ordre public et d'intérêt social; elle a pour objet de garantir le droit de tous les Nicaraguayens de disposer d'aliments suffisants, sains, et nutritifs compte tenu de leurs nécessités vitales...»⁷⁶. Dans ce cadre s'inscrivent les programmes suivants: Sécurité et souveraineté alimentaires pour la vie; Faim zéro; Bon productif alimentaire; Usure zéro; Programme d'alimentation intégral et de nutrition infantile ou goûter scolaire et Verre de lait.

54. La Constitution prévoit que «Les Nicaraguayens ont le droit à l'éducation à la culture.». Le 11 janvier 2007, le GRUN a mis fin à l'«autonomie scolaire», et il a rétabli la gratuité absolue de l'enseignement. La réalisation de la campagne nationale d'alphabétisation De Martí à Fidel a permis de réduire considérablement l'analphabétisme, qui est passé de 22 % à 3,58 % entre 2007 et 2009.

55. Le Ministère de l'éducation (MINED) a élaboré cinq politiques éducatives intitulées: Plus d'éducation⁷⁷, Une meilleure éducation⁷⁸, Une autre éducation⁷⁹, Gestion éducative participative et décentralisée⁸⁰ et Toutes les éducations⁸¹.

56. Le Programme intégral de nutrition scolaire (PINE), conçu comme un programme d'alimentation scolaire durable, a été mis en avant par la FAO comme un programme modèle.

57. Le Ministère de la famille, de l'adolescence et de l'enfance a élaboré et exécute actuellement, conjointement avec différentes institutions de l'État, le Programme AMOR, dont les objectifs principaux sont de rétablir le droit des enfants et des adolescents: 1) de vivre dans des conditions normales, en famille et sans courir de risque dans les rues; 2) de grandir, avec l'amour et les soins d'une famille; 3) d'accéder aux centres de développement infantiles (CDI), où les enfants des mères qui travaillent reçoivent des soins professionnels; 4) d'être inscrits sur le registre d'état civil; 5) de recevoir des soins spécialisés lorsqu'ils sont handicapés; 6) de recevoir des soins lorsque leurs parents sont des migrants ou sont privés de liberté; 7) d'éliminer les pires formes de travail des enfants ainsi que d'intégrer ceux-ci dans le système scolaire.

58. «Les Nicaraguayens ont le droit, sur un pied d'égalité, à la santé⁸²...». Depuis 2007, les recouvrements ont été absolument interdits, et les services privés ont été supprimés dans les établissements publics de santé. Un centre de haute technologie a été mis à la disposition de la population pour répondre aux besoins en matière de diagnostics et de thérapeutiques. Pour garantir un accès universel aux services de santé, le modèle de soin a

été révisé pour aboutir à un système de santé familial et communautaire fondé sur les soins préventifs systémiques aux familles, à domicile.

59. Le GRUN mène des actions préventives avec la participation de la population, dans le cadre des Journées de la santé. Ainsi, entre 2007 et 2009, plus de 5 millions de doses de vaccins⁸³ ont été distribuées, et des actions de promotion de l'hygiène et de la propreté ont été menées pour lutter contre les maladies transmissibles. La participation des citoyens a permis de faire face avec succès à l'épidémie de grippe A H1N1, et ce grâce à l'éducation populaire, à la formation précoce et à la prise en charge adéquate des cas; à ce jour neuf décès ont été recensés.

60. La mortalité maternelle⁸⁴ a pu être réduite, passant de 90 en 2006 à 64 en 2008 (*sic*). La mortalité infantile due à la diarrhée est passée de 82 pour 100 000 cas en 2006 à 50 pour 100 000 en 2008, et celle résultant d'infections respiratoires a chuté de 35 pour 100 000 cas en 2006 à 23 pour 100 000 en 2008⁸⁵.

61. Le Nicaragua a dépassé les objectifs du Millénaire pour le développement (ODM)⁸⁶ en ce qui concerne la tuberculose, réduisant de moitié la mortalité enregistrée en 1990⁸⁷, et les efforts se poursuivent en vue de diminuer davantage la prévalence de la maladie. S'agissant de la malaria, depuis 2007 le pays dans son ensemble est dans la catégorie des pays à faible risque, et l'on recense 78 municipalités où il n'y a pas de transmission de la maladie. En 2008, un traitement antirétroviral a été fourni à 734 personnes atteintes du virus du VIH, parmi lesquelles 54 femmes enceintes afin d'éviter la transmission de la maladie à l'enfant.

62. Le constituant a défini le travail comme un droit et une responsabilité sociale⁸⁸. Le travail des Nicaraguayens est le moyen fondamental pour répondre aux besoins de la société et des personnes, et il est source de richesse et de prospérité pour la nation. L'État s'efforce de favoriser l'emploi complet et productif pour tous les Nicaraguayens, dans des conditions propres à garantir les droits fondamentaux de la personne.

63. En tant que membre de l'OIT, le Nicaragua a ratifié un nombre appréciable de conventions, et il a intégré dans l'article 46 de la Constitution la Déclaration universelle des droits de l'homme⁸⁹. Cet instrument consacre notamment des droits considérés comme des droits fondamentaux des travailleurs, tels que l'abolition du travail obligatoire, la liberté syndicale et la négociation collective, l'interdiction de la discrimination dans l'emploi, la protection des mineurs dans le travail (travail infantile reconnu par l'OIT au Nicaragua).

64. Le Nicaragua a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)⁹⁰. Le Nicaragua n'a pas encore ratifié la Convention n° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Cependant, la Constitution nicaraguayenne comporte un chapitre⁹¹ qui va au-delà de ces textes. À ce jour, dans le cadre de sa politique de rétablissement des droits des peuples autochtones, le GRUN a remis neuf titres de propriété aux communautés de la côte caraïbe, ce qui représente une surface de 10 210,68 kilomètres carrés⁹² (soit 8,49 % du territoire national) distribuée à 121 communautés et 53 580 habitants.

65. Le Ministère du travail (MITRAB) informe régulièrement l'OIT de l'exécution des conventions. Par ailleurs, il existe aussi neuf instruments juridiques tels que la loi générale relative à l'inspection du travail⁹³ et la loi générale relative à l'hygiène et la sécurité au travail⁹⁴. Le renforcement des droits syndicaux, de la liberté et de l'organisation syndicales, ainsi que le droit de négociation collective et la lutte contre l'exploitation des enfants⁹⁵ par le travail constituent des priorités; à cet égard une attention particulière est accordée aux travailleurs migrants. Il existe également une loi relative à l'égalité des droits et des chances. Afin de créer des emplois, trois programmes d'appui ont été créés: il s'agit de «Mon premier emploi», «Projet pour l'auto-emploi»⁹⁶ et «Possibilités pour la jeunesse et l'emploi».

66. Depuis 1987, le droit à un logement digne, adéquat et sûr, propre à garantir l'intimité familiale, est un droit constitutionnel. Le GRUN a élaboré en ce sens des politiques qui répondent aux objectifs suivants: octroi de subventions; création de fonds d'hypothèques garanties; création d'un fonds pour le crédit; création d'une banque de matériaux de construction; formation de la main-d'œuvre grâce à la contribution des bénéficiaires des programmes; programme de légalisation des droits de propriété, et en particulier le projet «Maisons pour le peuple».

67. La Constitution prévoit que «L'État garantit aux Nicaraguayens le droit à la sécurité sociale, afin d'assurer leur protection intégrale face aux incertitudes sociales de la vie et du travail, selon les modalités et conditions prévues par la loi». Considérant que la sécurité sociale est un fondement important de la stratégie sociale du Plan national de développement humain, le GRUN examine une proposition qui prévoit que les coûts entraînés par le changement de système ne retombent pas sur les retraités. La viabilité d'un modèle mixte est à l'examen et, en tout état de cause, aucune réforme ne devra présenter un risque pour la population actuellement retraitée.

68. La responsabilité qui incombe à l'État de sauver le système, à moyen et à long terme, dicte les limites de la politique actuelle, dans la mesure où le développement des prestations et de la couverture et les ajustements de pensions ne doivent pas se faire au détriment des pensions futures; il est donc nécessaire d'envisager des moyens pour améliorer la situation financière du système et rétablir l'équilibre entre contributions et prestations, tout en respectant les droits acquis des travailleurs qui n'ont pas encore l'âge de la retraite⁹⁷.

69. Le droit de toute personne à un environnement sain est un droit constitutionnel⁹⁸. Le PNDH a adopté les principes suivants: défense de la nature et de l'environnement⁹⁹, indépendance, souveraineté, valorisation et affirmation de l'identité nationale¹⁰⁰.

70. Le Programme national forestier (PNF), actuellement mis en œuvre, vise à améliorer la qualité de vie des Nicaraguayens et à assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers nationaux, et ce en synergie avec la «politique générale¹⁰¹ d'aménagement du territoire», et la «politique environnementale¹⁰² du Nicaragua», tout en tenant compte de la sécurité et de la souveraineté alimentaires et nutritionnelles.

71. Dans le cadre de l'Entreprise nicaraguayenne des aqueducs et de l'assainissement (ENACAL), le GRUN exécute un programme sectoriel relatif à l'environnement et aux ressources naturelles, qui comporte des objectifs en matière d'approvisionnement en eau potable, de traitement des eaux usées, de surfaces reboisées et d'agrandissement des zones naturelles protégées.

72. Par ailleurs, le Conseil national des ressources hydriques (CNRH) a été créé; il s'agit de l'instance suprême en matière d'élaboration de la politique nationale de l'eau. En outre, le Forum pour la concertation et la participation a été mis en place; celui-ci est doté de facultés secondaires en matière de coordination et d'approbation des politiques générales.

C. Lutte contre la discrimination et groupes vulnérables particuliers

73. La Constitution prévoit¹⁰³: «Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont le droit à une égale protection. Il n'y a pas de discrimination fondée sur la naissance, la nationalité, les opinions politiques, la race, le sexe, la religion, l'opinion, l'origine, le statut économique ou la situation sociale. Les étrangers ont les mêmes devoirs et les mêmes droits que les Nicaraguayens, à l'exception des droits politiques et de ceux prévus par la loi; ils ne peuvent intervenir dans les affaires politiques du pays. L'État respecte et garantit les droits reconnus dans la présente Constitution à toute personne se trouvant sur son territoire ou

placée sous sa juridiction.». Le nouveau Code pénal définit la discrimination et la qualifie de délit¹⁰⁴.

74. L'Institut nicaraguayen de la femme (INIM)¹⁰⁵ met en œuvre la première politique gouvernementale concernant les relations hommes-femmes. Il a mené des actions de formation et de sensibilisation dans différentes municipalités et institutions, des associations, des syndicats et des organes du pouvoir citoyen, destinées à faciliter l'appropriation du modèle, la restitution et l'autonomisation de leurs droits, en vue d'assurer la défense de ceux-ci. La loi¹⁰⁶ relative à l'égalité des droits et des chances et la loi relative à la responsabilité paternelle et maternelle¹⁰⁷ sont pleinement en vigueur.

75. La Constitution¹⁰⁸ dispose: «Le peuple nicaraguayen présente un caractère multiethnique... L'État reconnaît l'existence des peuples autochtones qui jouissent des droits, devoirs et garanties consacrés dans la Constitution, et en particulier ceux de maintenir et de développer leur identité et leur culture, d'avoir leur propre forme d'organisation sociale et d'administrer leurs affaires au niveau local, ainsi que de conserver les formes communautaires de propriété des terres et la jouissance, l'usage et l'usufruit de celles-ci, conformément à la loi. Pour les communautés de la côte atlantique, le régime d'autonomie est établi dans la présente Constitution¹⁰⁹. Enfin, les langues des communautés de la côte atlantique du Nicaragua pourront être utilisées officiellement dans les cas prévus par la loi.».

76. Par ailleurs, a été promulguée la loi relative au régime de propriété communautaire des peuples autochtones et des communautés ethniques des régions autonomes de la côte atlantique du Nicaragua et des fleuves Bocay, Coco, Indio et Maiz¹¹⁰, qui vise à garantir les droits de propriété des communautés autochtones de la Caraïbe nicaraguayenne, afin d'assurer la démarcation négociée et intégrante de ces territoires autochtones.

77. Le développement de la côte caraïbe¹¹¹ fait partie intégrante du PNDH, et constitue l'un des piliers les plus importants de la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays¹¹². Le GRUN a institutionnalisé le Secrétariat chargé du développement de la côte atlantique, qui est chargé d'assurer les relations et la coordination entre les conseils régionaux autonomes de la côte caraïbe¹¹³ et les différents ministères de l'État.

78. Le Nicaragua applique des politiques migratoires humanistes, mettant l'accent sur les migrants en situation irrégulière: a) expulsions menées en coordination avec les représentants diplomatiques; b) remise en état du centre d'accueil pour migrants en situation irrégulière; c) mise en œuvre de la récente loi¹¹⁴ sur la protection des réfugiés, qualifiée de loi la plus progressiste de la région par l'ACNUR, qui comprend le fonctionnement de la CONAR; d) examen actuellement à l'Assemblée nationale du nouveau projet de loi sur les migrations qui vise à rassembler toutes les lois en matière migratoire.

79. En ce qui concerne la protection des droits de l'homme de certains groupes vulnérables, tels que les personnes handicapées, il convient de souligner que la Convention sur les droits des personnes handicapées a été ratifiée¹¹⁵; cette Convention concerne également les adultes majeurs qui souffrent d'une forme ou d'une autre de handicap; le Protocole facultatif se rapportant à cette Convention a été signé et le processus de ratification est en cours. En outre, un projet de réforme de la loi n° 202, sur la prévention, la réinsertion et l'égalité des chances en faveur des handicapés, a été élaboré en vue de mettre en conformité la législation nationale avec les dispositions de la Convention; ledit projet est en cours d'examen devant le Parlement. En 2008, le Nicaragua a approuvé la loi 650, relative à la protection des droits de l'homme des personnes atteintes de déficience mentale, qui vise à protéger les droits des personnes atteintes de pathologies psychiatriques.

80. Le nouveau Code pénal proclame la liberté de choisir son orientation sexuelle, les relations entre personnes du même sexe ayant été dépenalisées.

Notes

- ¹ Nicaragua consta de 15 departamentos y 2 regiones autónomas. Su extensión territorial es de 130.373,40 km² incluyendo el área de lagos y lagunas que se encuentran dentro del territorio continental y las islas, cayos, arrecifes y bancos adyacentes situados en aguas nicaragüenses del mar Caribe y el océano Pacífico, incluido el golfo de Fonseca.
- ² Pendiente de firma del Presidente de la República.
- ³ Del 28 al 30 de septiembre de 2009. Hotel Hilton Princess, Managua.
- ⁴ La Constitución nicaragüense promulgada en 1987 establece que Nicaragua es una República unitaria, democrática, participativa y representativa de naturaleza multiétnica y sus órganos de gobierno son el poder ejecutivo, el poder judicial, el poder legislativo y el poder electoral (arts. 7 y 8). El poder ejecutivo lo ejerce el Presidente de la República electo directamente por el pueblo en sufragio universal directo y secreto por un período de cinco años. El poder judicial lo integra los tribunales de justicia que forman un órgano unitario y cuyo órgano superior es la Corte Suprema de Justicia (artículos 158 y 159 de la Constitución política de Nicaragua). La Corte Suprema de Justicia estará integrada por 16 magistrados electos por la Asamblea Nacional por un período de cinco años (artículo 163 de la Constitución política de Nicaragua). El poder legislativo lo ejerce la Asamblea Nacional integrada por 90 diputados con sus respectivos suplentes elegidos por voto universal, igual, directo, libre y secreto. El poder electoral está integrado por el Consejo Supremo Electoral que lo componen 7 magistrados propietarios y 3 suplentes electos por la Asamblea Nacional por un período de cinco años.
- ⁵ 19 de julio de 1979.
- ⁶ Artículo 46: "En el territorio nacional toda persona goza de la protección estatal y del reconocimiento de los derechos inherentes a la persona humana, del irrestricto respeto, promoción y protección de los derechos humanos, y de la plena vigencia de los derechos consignados en la Declaración Universal de Derechos Humanos; en la Declaración Americana de Derechos y Deberes del Hombre; en el Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales; en el Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos de la Organización de las Naciones Unidas; y en la Convención Americana de Derechos Humanos de la Organización de Estados Americanos", artículo 71 que incorpora la plena vigencia de la Convención Internacional de los Derechos del Niño y la Niña.
- ⁷ Artículos 23 a 91 de la Constitución política de Nicaragua.
- ⁸ Según registros del MIGOB: 4.758 asociaciones registradas.
- ⁹ Casos *Jean Paul Genie*, *Yatama*, *Awes Tigni*, entre otros.
- ¹⁰ Artículo 35 de la Constitución política de Nicaragua: "Los menores no pueden ser sujetos ni objeto de juzgamiento ni sometidos a procedimiento judicial alguno. Los menores transgresores no pueden ser conducidos a los centros de readaptación penal y serán atendidos en centros bajo la responsabilidad del organismo especializado. Una ley regulará esta materia".
- ¹¹ Acuerdo Nacional sobre Seguridad.
- ¹² Título X, Supremacía de la Constitución, su reforma y las leyes constitucionales. Artículos 182 a 195 y los artículos 1, 5, 7 y del 80 al 84 de la Ley de amparo.
- ¹³ Artículo 185 de la Constitución política de Nicaragua: El Presidente de la República en Consejo de Ministros podrá decretar para la totalidad o parte del territorio nacional y por tiempo determinado y prorrogable la suspensión de derechos y garantías cuando así lo demande la seguridad de la nación, las condiciones económicas o en caso de catástrofe nacional. La Ley de emergencia regulará sus modalidades.
- ¹⁴ Artículo 5 de la Constitución política de Nicaragua, párrafo 3: El Estado reconoce la existencia de los pueblos indígenas que gozan de los derechos, deberes y garantías consignados en la Constitución y en especial los de mantener y desarrollar su identidad y cultura, tener sus propias formas de organización social y administrar sus asuntos locales, así como mantener las formas comunales de propiedad de sus tierras y el goce, uso y disfrute de las mismas, todo de conformidad con la ley. Para las comunidades de la costa atlántica se establece el régimen de autonomía en la presente Constitución.
- ¹⁵ Artículo 27 de la Constitución política de Nicaragua, Igualdad ante la ley.
- ¹⁶ Artículo 121 de la Constitución política de Nicaragua, Acceso a la educación.
- ¹⁷ Artículo 59 de la Constitución política de Nicaragua.
- ¹⁸ Artículo 131 de la Constitución política de Nicaragua.

- ¹⁹ Artículo 35 de la Constitución política de Nicaragua.
- ²⁰ Artículo 23 de la Constitución política de Nicaragua.
- ²¹ Artículos 26, 66, 67 y 68 de la Constitución política de Nicaragua.
- ²² Nuevo Código Procesal Penal y Código Penal así como la Ley N° 228 "Ley creadora de la Policía Nacional".
- ²³ Artículo 159 de la Constitución política de Nicaragua.
- ²⁴ Código de Procedimiento Penal Militar.
- ²⁵ Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional, julio de 2009.
- ²⁶ Ley de soberanía y seguridad alimentaria y nutricional. Ley N° 693, *La Gaceta*, de 16 de julio de 2009.
- ²⁷ Formación y capacitación en materia de derechos humanos: en las diferentes estructuras policiales se mantiene un plan de preparación permanente en materia de derechos humanos y el 30 septiembre de 2009 culminó el Foro Nacional de Consulta sobre la aplicación, cumplimiento e implementación de los instrumentos internacionales de derechos humanos; 6.270 funcionarios policiales fueron capacitados en esta temática en los años 2007-2008.
- ²⁸ Artículos 52 y 66 de la Constitución política de Nicaragua y Ley de acceso a la información pública, Ley N° 621 aprobada el 16 de mayo de 2007.
- ²⁹ Artículos 138, inciso 12, y 150, inciso 8, de la Constitución política de Nicaragua.
- ³⁰ Artículo 182 de la Constitución política de Nicaragua y sentencia ... de la Corte Centroamericana de Justicia.
- ³¹ El Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos y sus dos Protocolos Facultativos; el Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales; la Convención contra la Tortura y Otros Tratos o Penas Crueles, Inhumanos o Degradantes y su Protocolo Facultativo; la Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial; la Convención sobre la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer y su Protocolo Facultativo; la Convención sobre los Derechos del Niño y sus dos Protocolos Facultativos contra las desapariciones forzadas (?).
- ³² Convención para la prevención y sanción del delito de genocidio. Convención sobre el Estatuto de los Refugiados. Protocolo sobre el Estatuto de los Refugiados. Convención Internacional sobre la Eliminación de todas las Formas de Discriminación Racial. Pacto Internacional de Derechos Económicos, Sociales y Culturales. Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos. Protocolo Facultativo del Pacto Internacional de Derechos Civiles y Políticos. Convención sobre la imprescriptibilidad de los crímenes de guerra y de los crímenes de lesa humanidad. Convención Internacional sobre la Represión y el Castigo del Crimen del *Apartheid*. Convención sobre la eliminación de todas las formas de discriminación contra la mujer (CEDAW). Convención contra la Tortura y Otros Tratos o Penas Crueles, Inhumanos y Degradantes. Convención sobre los Derechos del Niño. Convención internacional sobre la protección de los derechos de todos los trabajadores migratorios y de sus familiares. Acuerdo para el establecimiento de un Fondo para el desarrollo de las poblaciones indígenas de América Latina y El Caribe. Enmienda al artículo 43 2) de la Convención sobre los Derechos del Niño. Protocolo Facultativo de la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la participación de los niños en conflictos armados. Protocolo Facultativo a la Convención sobre los Derechos del Niño relativo a la venta de niños, la prostitución y la utilización de niños en la pornografía. Convención Interamericana sobre Concesión de los Derechos Políticos de la Mujer. Convención Interamericana sobre Concesión de los Derechos Civiles de la Mujer. Convención Americana sobre los Derechos Humanos (Pacto de San José) * Convención sobre Defensa del Patrimonio Histórico y Artístico de las Naciones Americanas (Convención de San Salvador). Convención Interamericana sobre Restitución Internacional de Menores. Protocolo a la Convención Americana sobre Derechos Humanos relativos a la Abolición de la Pena de Muerte. Convención Interamericana sobre Restitución Internacional de Menores. Protocolo a la Convención Americana sobre Derechos Humanos relativos a la Abolición de la Pena de Muerte. Convención interamericana para prevenir, sancionar y erradicar la violencia contra de la mujer. Convención sobre Tráfico Internacional de Menores. Convención Interamericana para la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra las Personas con Discapacidad. Tratado Marco de Seguridad Democrática Centroamericana. Convención sobre asilo político.
- ³³ Ver nota 9.
- ³⁴ .Leyes Nos. 641, 501 y 350.

³⁵ Ley N° 641 aprobada el 16 noviembre de 2007.

³⁶ Artículo 564 del CP y 226 del CPP.

³⁷ Acuerdo Nacional citado.

³⁸ Hay un acercamiento entre la justicia y las comunidades. El juez local se humaniza y se traduce en una mejor comunicación entre los diferentes integrantes del sistema de justicia: Procuraduría General de la República, Fiscalía, Defensoría Pública, poder judicial, gobiernos municipales, Iglesias católicas y evangélicas y la sociedad. En las comunidades hay 1.662 facilitadores dándole cobertura a 133 municipios. En los años 2007 y 2008 se dio asesoramiento a 142.262 personas. Hubo 20.557 mediaciones.

³⁹ Ley N° 473, Ley del régimen penitenciario y ejecución de la penal.

⁴⁰ Dirección General del Sistema Penitenciario Nacional-Capacidad instalada Sistema Penitenciario Nacional (SPN).

<i>Centros penales</i>	<i>Capacidad instalada</i>	<i>Población penal física</i>	<i>Sobrepoblación penitenciaria</i>	
			<i>Diferencia</i>	<i>Porcentaje</i>
Esteli	498	565	67	13,45
Chinandega	603	783	180	29,85
Tipitapa	1 908	2 041	133	6,90
Veracruz	152	115	-37	-24,35
Granada	469	806	337	71,85
Juigalpa	555	800	245	44,00
Matagalpa	497	742	245	49,29
Bluefields	60	100	40	66,66
Total	4 742	5 952	1 210	25,51

⁴¹ Ley N° 228 – Ley de la policía nacional, *La Gaceta* N° 162, de 28 de agosto de 1996.

⁴² Instrumento internacional que fue suscrito el 20 de noviembre de 1989 aprobado el 19 de abril de 1990 y luego ratificado en el mes de octubre del mismo año.

⁴³ Artículo 71, párr. 2, de la Constitución política de Nicaragua.

⁴⁴ Ley N° 287 publicada en *La Gaceta* N° 97, de 27 mayo de 1998.

⁴⁵ Ley N° 655 la cual fue aprobada el 3 de junio de 2008, publicada en *La Gaceta* N° 130, de 9 de julio de 2008.

⁴⁶ En el Plan Operativo Global de 2009-2010 lo que se persigue es un modelo de justicia juvenil restaurativa y la prevención de la violencia urbanajuvenil fortaleciendo y promoviendo las medidas alternativas de la privación de libertad.

⁴⁷ Plan operativo global.

⁴⁸ Las causas sentenciadas en los juzgados de adolescentes en 2005: en 4.510; en 2006: 3.506; correspondiendo el 89% al sexo masculino y el 11% al sexo femenino. El 76% de los adolescentes se encuentran en el rango de edad de 16 a 18 años no cumplidos (3.424) y el 24% (1.072) en el rango de 13 y 15 años cumplidos.

⁴⁹ Artículo 93 de la Constitución política de Nicaragua: El ejército de Nicaragua es una institución nacional de carácter profesional apartidista, apolítica, obediente y no deliberante. Los miembros del ejército deberán recibir capacitación cívica y en materia de derechos humanos.

⁵⁰ **Operaciones y actividades operativas realizadas**

<i>Actividades operativas</i>	<i>144 911</i>	<i>4 144</i>	<i>149 055</i>
Personas vinculadas en las actividades ilegales			
Focos de delincuentes desarticulados	1	0	1
Delincuentes capturados	258	17	275

Delincuentes muertos	0	8	8
Inmigrantes capturados	104	2	106
Narcotraficantes capturados	38	14	52
Personas capturadas en pesca ilegal	56	0	56
Armas y pertrechos capturados e incautados			
Armas restringidas	194	10	204
Armas de uso civil	87	4	91
Municiones, explosivos, etc.	4 510	542	5 052
Estupefacientes			
Cocaína (kilogramos)	7 436,02	18,34	7 454,36
Heroína (kilogramos)	3,21	0	3,21
Crack (piedras)	735	0	735,00
Marihuana (libras)	279,73	0	279,73
Marihuana (gramos)	7 682,06	0	7 682,06
Marihuana (plantas)	157	1 197	1 354,00
Medios capturados por actividades ilegales			
Vehículos	2	7	9
Medios navales del narcotráfico	16	1	17
Medios navales de pesca ilegal	82	0	82
Otros			
Semovientes recuperados	873	0	873
Madera (pies tablar)	186 842	0	186 842
Madera (piezas)	1 151	0	1 151
Madera (tucas, trozas)	1 027	0	1 027
Embarcaciones rescatadas	12	0	12
Personas rescatadas	69	0	69

⁵¹ Artículo 488 del Código Penal, Ley N° 641, publicada en *La Gaceta*, Nos. 83, 84, 85, 86 y 87, del 5, 6, 7, 8 y 9 de mayo de 2008.

⁵² Artículo 34, incisos 11 y 36, de la Constitución política de Nicaragua.

⁵³ "Toda persona tiene derecho a que se respete su integridad física, psíquica y moral. Nadie será sometido a torturas, procedimientos, penas ni a tratos crueles, inhumanos o degradantes. La violación de este derecho constituye delito y será penado por la ley."

⁵⁴ Artículo 486: A la autoridad, funcionario o empleado público que realice alguna de las conductas descritas en el párrafo anterior se le impondrá, además de la pena de prisión, la de inhabilitación absoluta de 8 a 12 años. La autoridad, funcionario o empleado público que no impida la comisión de alguno de los hechos tipificados en los párrafos anteriores, cuando tenga conocimiento y competencia para ello, será sancionado con pena de cinco a siete años de prisión e inhabilitación especial para ejercer el empleo o cargo público de cinco a nueve años. La misma pena se impondrá a la autoridad, funcionario o empleado público que, teniendo conocimiento de la comisión de alguno de los hechos señalados en los párrafos anteriores y careciendo de competencia, omita denunciar el hecho ante la autoridad competente dentro de las 48 horas siguientes, a partir del momento en que los conoció.

⁵⁵ Artículo 191 del Código Procesal Penal.

⁵⁶ Ley de acceso a la información pública; Ley N° 621, aprobada el 16 de mayo de 2007 y publicada en *La Gaceta* N° 118, de 22 de junio de 2007.

⁵⁷ Artículo 1, Ley de acceso a la información pública.

- ⁵⁸ "Toda persona, sin discriminación alguna, tiene derecho a solicitar y recibir datos, registros y todo tipo de información pública en forma completa, adecuada y oportuna de parte de todas las entidades sometidas al imperio de la presente ley, salvo las excepciones previstas como información reservada."
- ⁵⁹ "Toda la información existente en posesión de las entidades señaladas tendrá carácter público y será de libre acceso a la población, salvo las excepciones previstas en la presente ley."
- ⁶⁰ "La información pública deberá proveérsele también en las distintas lenguas existentes en la costa atlántica de nuestro país." Principio de participación ciudadana.
- ⁶¹ A tales fines, los ciudadanos podrán directamente o a través de cualquier medio, solicitar la información que requieran para presentar propuestas y formular opiniones sobre la gestión pública del país.
- ⁶² "Las entidades... están en el deber de exponer y someter al escrutinio de los ciudadanos la información relativa a la gestión pública y al manejo de los recursos públicos"...
- ⁶³ Que implica su manejo completo, integral y veraz.
- ⁶⁴ Garantiza que la autoridad, al catalogar determinada información como de acceso restringido, fundamente y motive los siguientes elementos: a) la información se encuentra prevista en alguno de los supuestos de excepción previstos en la propia ley; b) la liberación de la información puede amenazar efectivamente el interés público protegido por la ley; c) el daño que puede producirse con la liberación de la información es mayor que el interés público de conocer la información de relevancia.
- ⁶⁵ Artículo 4, Ley de acceso a la información pública y artículo 26, inciso 4, de la Constitución política de Nicaragua.
- ⁶⁶ Se entiende por datos sensibles los datos personales que revelan origen racial y étnico, opiniones políticas, convicciones religiosas, filosóficas o morales, afiliaciones políticas, sindicales e información referente a la salud física y psicológica o a la vida íntima de las personas, en cualquier formato en el que se generen o almacenen.
- ⁶⁷ Artículo 37, Ley acceso a información pública.

⁶⁸ **Conflictos resueltos**

<i>Período</i>	<i>Fincas resueltas</i>	<i>Beneficiarios directos</i>	<i>Impacto ampliado</i>
2007-2008	222	3 967	17 852
Septiembre de 2009	66	3 201	14 480
Total	288	7 168	32 332

Conflictos de propiedades en el interior de país, heredados y propiciados por el desorden institucionalizado que otorgó diversos títulos sobre una misma propiedad generando violencia y pérdida de vidas de campesinos involucrados en los mismos. En la actualidad, con la solución gradual de esos conflictos se ha reducido drásticamente la inseguridad en las zonas rurales de nuestro país.

⁶⁹ **Títulos entregados por el Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional**

<i>Tipo de documentos</i>	<i>Emitidos por años</i>			<i>Total</i>
	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>A septiembre de 2009</i>	
Títulos urbanos	1 628	3 906	4 098	9 632
Títulos rurales	2 748	5 759	3 845	12 352
Certificados de cumplimiento	1 609	2 132	3 201	6 942
Solvencias leyes Nos. 85, 86 y 88	2 919	7 558	7 703	18 180
Total	8 904	19 355	18 847	47 106

- ⁷⁰ El aumento de la tasa de analfabetismo en 16 años de gobiernos anteriores, la incultura en la prevención de enfermedades y las prácticas culturales inapropiadas en la explotación de los recursos naturales han contribuido a la transmisión generacional de la pobreza en el país. Por otra parte, las

- consecuencias de los abusos del modelo económico liberal profundizaron la concentración de riqueza, ampliando sostenidamente las brechas sociales y aumentando la pobreza en Nicaragua.
- 71 Los resultados han evidenciado que la calidad, intensidad y continuidad de las políticas públicas contenidas en las estrategias de reducción de la pobreza que fueron implementadas no fueron efectivas. La superficialidad, el enfoque asistencialista, la asignación limitada de recursos y la dispersión de los programas sociales fueron características recurrentes de las políticas gubernamentales que generaron alivio pero que no resolvieron el problema estructural de la pobreza en Nicaragua.
- 72 Que es un proceso de cambio en la calidad de vida del ser humano, sostenible, fomentando el desarrollo y protección de los recursos naturales y el medio ambiente, para garantizar el bienestar de las generaciones futuras.
- 73 Que restaura los derechos ciudadanos con el poder ciudadano.
- 74 Artículo 63 de la Constitución política de Nicaragua.
- 75 Ley No. 693.
- 76 "Que estos sean accesibles física, económica, social y culturalmente de forma oportuna y permanente asegurando la disponibilidad, estabilidad y suficiencia de los mismos a través del desarrollo y rectoría por parte del Estado, de políticas públicas vinculadas a la soberanía y seguridad alimentaria y nutricional para su implementación."
- 77 Más Educación: obedeció la medida incluida en el Acuerdo ministerial N° 017-2007, por el cual se eliminaban los cobros en las escuelas públicas. Si se seguía cobrando y privatizando la educación, menos estudiantes habrían venido a las escuelas y más analfabetas mayores de 15 años tendríamos en el futuro. A la política N° 1 Más Educación, correspondió pues la Campaña Nacional de Alfabetización de Martí a Fidel que redujo drásticamente el analfabetismo en Nicaragua entre 2007 y el primer semestre de 2009 del 22 al 3,58%.
- 78 Mejor Educación: correspondió la Consulta Nacional del Currículo y la formulación y puesta en marcha del nuevo currículo durante 2007 y 2008. A esta Política corresponde también el nuevo Sistema de Formación y Capacitación del Magisterio y el nuevo perfil de las escuelas normales.
- 79 Otra Educación corresponde el Programa pro valores. Los valores, el buen vivir y el buen convivir, como amalgama de los saberes y los conocimientos del nuevo currículo.
- 80 Educación Participativa y Descentralizada: corresponden los Talleres de Evaluación, Programación y Capacitación Educativa (TEPCEs) realizados en los recién creados núcleos educativos, constituyéndose mensualmente en la más grande Asamblea de Educadores de América Latina. A esta política corresponde también la idea de un Plan Decenal de la Educación construido y administrado autónomamente desde los 153 municipios del país.
- 81 Todas las Educaciones obedecen la tarea y obstinada vocación del Ministerio de Educación por la articulación de "tantos vigores dispersos" expresada en los diferentes subsistemas educativos del país, en especial con el de la educación superior y con mayor urgencia aún con el del Sistema Educativo Autónomo Regional (SEAR) y la Educación Técnica Profesional.
- 82 Artículo 59 de la Constitución política de Nicaragua: "El Estado establecerá las condiciones básicas para su promoción, protección, recuperación y rehabilitación. Corresponde al Estado dirigir y organizar los programas, servicios y acciones de salud y promover la participación popular en defensa de la misma...".
- 83 Nuestras coberturas de inmunizaciones son superiores al 90% de niñas.
- 84 La mortalidad materna son las defunciones de mujeres durante su embarazo, parto o en los 42 días posteriores al parto y por causas obstétricas y excluye las defunciones en ese período originadas por causas accidentales o incidentales; la mortalidad materna se expresa en relación a 100.000 nacidos vivos registrados. Para este logro se ha garantizado acceso de las mujeres del área rural a la atención de un parto seguro, funcionando 79 casas maternas para alojar a las mujeres con condiciones de atención segura del parto las 24 horas.
- 85 Para ello se impulsan controles para la vigilancia y promoción del crecimiento y desarrollo en menores de 5 años, con coberturas en el menor de 1 año cercanas al 100%. Estos controles se utilizan para la inmunización infantil con 5 vacunas que previenen 11 enfermedades.
- 86 Objetivos de Desarrollo del Milenio (ODM).
- 87 Según estimaciones de la Organización Mundial de la Salud (OMS).
- 88 Artículo 80 de la Constitución política de Nicaragua.
- 89 Artículo 23, incisos 1, 2, 3 y 4 de la Declaración Universal de Derechos Humanos.

⁹⁰ Aprobada en 1979 por la Asamblea General de las Naciones Unidas y ratificada por el Gobierno de Nicaragua el 10 de agosto de 1981.

⁹¹ Artículo 5, párrafos 3, 180, 181 de la Constitución política de Nicaragua.

⁹² Titulación de territorios indígenas

<i>Territorios titulados</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>Junio de 2009</i>			
9	5	2	2			
Territorios titulados	RAAN	RAAS	Altos Coco Bocay	Extensión territorial (Kilómetros cuadrados)	Número comunidades	Población beneficiada
9	4	1	4	10 210 68	121 53	580 habitantes

⁹³ 19 de septiembre de 2008, Ley N° 664.

⁹⁴ Ley N° 618 que garantiza la protección de la población trabajadora en materia de higiene y seguridad del trabajo.

⁹⁵ Nicaragua registra según la Encuesta Nacional del Trabajo Infantil de 2005 a 239.000 niños, niñas y adolescentes entre 5 a 17 años en actividades laborales. En relación a las acciones destinadas a la erradicación del trabajo infantil tenemos que desde 2007 a la fecha se han venido promoviendo desde la CNEPTI (ver anexo 11) la firma de acuerdos y compromisos con productores agrícolas (café y tabaco) así como con los sectores de energía, minas y la pesca con la finalidad de implementar medidas conjuntas para erradicar el trabajo infantil, con énfasis en las peores formas, teniendo una excepcional experiencia en el "Plan Cosecha" llevado a efecto hasta ahora en 32 haciendas cafetaleras en Jinotega para lograr el retiro de niños y niñas de las actividades laborales del café y restituir sus derechos fundamentales de estudio, diversión, alimentación y otros, contando para tal efecto con el apoyo de OIT-IPEC, UNICEF y Save the Children entre otros organismos, brindándoles otras oportunidades educativorecreativas, servicios de salud básica a través de los Ministerios de Educación y Salud, beneficiando con el retiro del trabajo a 1.040 niños y niñas.

⁹⁶ Sumado al incremento en un 50% en la cobertura del servicio público de empleo automatizado (Granada, León, Rivas y Managua) lográndose un incremento del ciento por ciento de personas colocadas a junio de 2009 con relación a diciembre de 2008.

⁹⁷ Los principios fundamentales en seguridad social son: a) universalidad, a través de la protección que se brinda a todas las personas sin ninguna discriminación y en todas las etapas de la vida; b) solidaridad, protegiendo a los menos favorecidos con base a la participación de todos los contribuyentes al sistema; c) equidad, igualdad de oportunidades, de accesibilidad, de trato y de garantía de prestaciones; y d) integralidad, garantizando la cobertura de todas las necesidades de previsión amparadas dentro del sistema. Los desafíos de la seguridad social son: i) alcanzar una cobertura durante el período 2008-2012 de más del 35% de la población económicamente activa volviendo efectivos los derechos de más trabajadores; ii) fortalecer la atención médica de los asegurados y sus beneficiarios en las clínicas provisionales tanto públicas como privadas eliminando las exclusiones tanto de patologías como de fármacos; iii) incrementar las reservas institucionales, diversificando las inversiones y obteniendo mejores tasas de interés en el mercado financiero; iv) mejorar los niveles de recuperación de cartera corriente y morosa; v) disminuir hasta 60 el número de días para liquidar una pensión; y vi) ejecutar un estricto control de los gastos institucionales incentivando el ahorro de los recursos.

⁹⁸ "Es obligación del Estado la preservación, conservación y rescate del medio ambiente y los recursos naturales."

⁹⁹ Un país que trabaja en armonía entre el ser humano y la naturaleza, que defiende el medio ambiente ante el cambio climático acelerado por el calentamiento global y que impulsa una visión integral entre el quehacer humano con la preservación de la naturaleza.

¹⁰⁰ Rescate y promoción de la cultura y valores. Un pueblo con identidad es un pueblo libre que sabe defender y reclamar sus derechos. Un pueblo culto es un pueblo que toma conciencia de su identidad y tiene mayor capacidad para defender su cultura y sus valores.

¹⁰¹ Establecido en el Decreto presidencial N° 90-200, publicado en *La Gaceta, Diario Oficial* N° 04, de 7 de enero de 2002.

¹⁰² El Decreto N° 25-2001 publicado en *La Gaceta, Diario Oficial* N° 44, de 2 de marzo de 2001.

¹⁰³ Artículo 27 de la Constitución política de Nicaragua.

- ¹⁰⁴ Artículos 315 (materia laboral), 427 y 428 del Código Penal.
- ¹⁰⁵ Instituto Nicaragüense de la Mujer, 2007-2009.
- ¹⁰⁶ Ley N° 648 "que tiene como objeto promover la igualdad y equidad en el goce de los derechos humanos, civiles, políticos, económicos, sociales y culturales entre mujeres y hombres".
- ¹⁰⁷ Que garantiza a las mujeres y a sus hijos/hijas la oportunidad de demandar con menos impedimentos el reconocimiento y la manutención.
- ¹⁰⁸ Artículo 8 de la Constitución política de Nicaragua.
- ¹⁰⁹ Artículos 180 y 181 de la Constitución política de Nicaragua.
- ¹¹⁰ Ley N° 445 de 23 de enero de 2003 publicado en *La Gaceta, Diario Oficial* N° 16.
- ¹¹¹ Ver artículo 60 de la Constitución política de Nicaragua. Para el desarrollo forestal se considera que el potencial agroforestal de Nicaragua es de alrededor de 72,8%; el 20,6% es agropecuario; el 43,9% son bosques y el 28,9% silvopasturas. Se estima que la participación del sector forestal en el PIB es de 1,3%. La velocidad de deforestación en el país es de 70.000 h por año entre 1948 y 2000. A este ritmo, dentro de 50 años se habrían terminado los bosques en Nicaragua. Ver Plan 24: la costa atlántica: el 46% del territorio nacional; el 72% del área forestal del país; el 95% de las cuencas hídricas drenan al Caribe; contiene el 70% de la producción pesquera; el 23% del área total agrícola; 60% de los recursos mineros. Además, la costa atlántica contiene 45.000 km de la plataforma continental con excelente potencial para la explotación de hidrocarburos y aproximadamente 700 km de costas en el mar Caribe.
- ¹¹² Los habitantes de las regiones autónomas han expresado que quieren ser autores de su propio destino, del progreso y la democracia nicaragüense, pero desde su propia identidad y desde las prioridades que propiamente han determinado para superar su estado de urgencia, sentimiento que ha sido expresado claramente en el Informe de Desarrollo Humano del Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD) dedicado a la costa Caribe. En la primera etapa de la EDCC se planteó el esfuerzo de superar la situación de urgencia que provocó el huracán Félix. El Gobierno de Reconciliación y Unidad Nacional en acuerdo con los gobiernos autónomos de la costa Caribe han definido las bases de un modelo de desarrollo con equidad social.
- ¹¹³ Artículo 11 de la Ley de reforma y adición a la Ley N° 290, Ley de organización, competencia y procedimientos del poder ejecutivo, publicada en *La Gaceta* N° 20, de 29 de enero de 2007.
- ¹¹⁴ Ley N° 655, la cual fue aprobada el 3 de junio de 2008, publicada en *La Gaceta* N° 130, de 9 de julio de 2008.
- ¹¹⁵ Se firmó el Protocolo y se encuentra en proceso de ratificación. Se encuentra en proceso un proyecto de reforma a la Ley N° 202.